

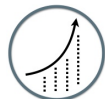
## Comment rémunérer tous les acteurs d'une création : sécuriser ses pratiques ?

Salariés intermittent, auteur, interprète, en atelier, travailleur indépendant

14 heures – 780 €\*  
\* hors taxes



à distance



100% acquis

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

### PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, Directrice/directeur artistique d'une structure de spectacle vivant. Intermittent du spectacle. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel ou de la gestion des contrats.

### PRE-REQUIS

Etre chargé-e de la gestion du personnel.

### OBJECTIFS

- Dresser un panorama des différents cas de figure et de la réglementation qui s'y applique
- Clarifier les conditions qui permettent de rémunérer l'ensemble des formes de travail
- Etre vigilant sur les risques de redressement

### CONTENU DÉTAILLÉ

Quels sont les différents acteurs de la création ? Comment savoir quel est leur statut juridique ? Sous quelle forme et quelles modalités doivent-ils être rémunérés pour sécuriser les pratiques des structures ?

#### Identifier les acteurs de la création artistique

- Les salariés : artistes, techniciens, intervenants lors d'atelier
- Bénévoles et amateurs : quelles sont les règles qui s'appliquent
- Prestataires indépendants : connaître les modalités
- Les auteurs : qui peut être auteur sur une création
- Les interprètes : les distinguer
- Vigilance en cas de doubles statuts : le metteur en scène, le chorégraphe, le réalisateur, les artistes du spectacle, etc
- Requalification en salaire des sommes versées.

#### Les différentes modalités de rémunération

- Le salaire : les différentes modalités de paiement du salaire (cachet, service, mensualisation, etc.), les heures supplémentaires, les mineurs, les intervenants, l'évolution des salaires, un bref focus sur les frais professionnels, etc.
- La facturation
- La rémunération en droits d'auteur : comment rémunérer, rémunérer au pourcentage ou au forfait, les justificatifs, les aspects fiscaux et sociaux
- La rémunération en contrepartie de la cession des droits voisins des artistes : comment rémunérer ? Les justificatifs comptables, les aspects sociaux et fiscaux du droit voisin

#### Actualité

Au regard du contexte et des évolutions législatives, d'autres points pourront être ajoutés, tel que la rémunération en cas d'activité partielle.

Rappel : les contrats de travail ou de cession de droit d'auteur et droits voisins ne seront pas traités dans le cadre de cette formation et font l'objet de formations spécifiques. Les frais professionnels seront abordés dans les grands principes, mais ne feront pas l'objet de développements détaillés.

## INTERVENANTE EXPERT

**Emilie Le Thoër** - Avocate au barreau de Nantes.

## FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Contrats de droits d'auteur, droits voisins, droit à l'image
- Droits des intermittents - Actualités

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

## VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

## DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

*Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.*

## CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - [formation@cagec.fr](mailto:formation@cagec.fr)

 [www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

## Demande de pré-inscription

### Formation : Comment rémunérer tous les acteurs d'une création

#### Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

#### Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

#### Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

#### Financement du stage

AFDAS

OPCO autre

Employeur

Pôle Emploi

Fin. personnel

Agéfiph

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.